

## Premier Conseil de gouvernance du PLDE du Boulonnais

Vendredi 4 décembre 2009

*La réunion débute à 10h15 sous la présidence de MM. CUVILLIER, PRUDHOMME et De SAINTIGNON.*

### **M. Frédéric CUVILLIER, président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais -**

Nous sommes réunis pour ce premier conseil de gouvernance Plan Local de Développement Economique (PLDE) qui nous permet aujourd'hui de concrétiser une démarche initiée depuis fin 2007-début 2008.

Je salue Messieurs les Co-Présidents, Pierre de Saintignon, vice-président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais et Claude Prudhomme, président de la Communauté de communes de Desvres-Samer, nos deux intercommunalités étant impliquées dans l'élaboration de ce PLDE. Le travail mené nous a permis de déterminer les axes de réflexion, de coordination, mais également de prospective des enjeux économiques de nos territoires. Le PLDE du Boulonnais c'est 140 000 personnes, une complémentarité des espaces : à la fois zone urbaine avec une ouverture sur la mer mais également rurale avec l'arrière pays, dominante importante du Boulonnais.

Il est important d'inscrire notre stratégie dans le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et de faire en sorte que nous puissions décliner ses enjeux, analyser les atouts et difficultés du territoire et mettre en coordination l'ensemble des acteurs ; ils sont nombreux, la preuve en est ce matin. Il faut aussi, faire en sorte qu'il y ait une démarche partagée sur les ambitions et les objectifs en ce qui concerne nos atouts dont l'excellence rurale, les enjeux touristiques, mais aussi portuaires. Il est vrai que la marque de notre territoire, qui compte 35 000 emplois salariés, est un maillage important de petites et moyennes entreprises, un taux d'activité important dans le domaine du tertiaire, des services avec notamment le tourisme. Ce maillage économique assure une certaine stabilité mais aussi, développe des difficultés et une fragilité qui nécessite que nous puissions accompagner les acteurs économiques.

Il faut partager la stratégie précisant les enjeux pour les années qui viennent et nous le faisons dans le cadre de ce premier conseil de gouvernance et par les échanges autour de la construction de ce PLDE.

Nous avons pour notre part, Communauté d'agglomération, animé cette démarche et faisons en sorte que chacun y trouve sa place et soit un élément de cette mobilisation en faveur de l'emploi et du développement économique local.

Nous reverrons dans quelques instants les thèmes majeurs tant en ce qui concerne l'excellence rurale, l'ambition portuaire et ce que représente l'activité économique et salariée de la place de Capécure et de la mutation de la recherche. Nous nous battons pour le projet du pôle de compétitivité et nous engageons une démarche de coordination aux côtés des acteurs de la recherche et des acteurs économiques. Le Campus de la mer est un projet auquel nous tenons particulièrement, nous y reviendrons. J'aurais aussi l'occasion de vous présenter les enjeux structurants du territoire dans quelques minutes en abordant les projets structurants de l'axe liane.

Monsieur le Président, je vous laisse la parole pour entrer dans le concret de la démarche. Nous finaliserons cette rencontre autour d'un engagement commun qui est la signature de la Charte d'engagement des acteurs économiques pour le développement du territoire boulonnais.

### **M. Pierre de Saintignon, vice-président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais -**

Merci beaucoup Monsieur le Président. Quelques mots avant d'aborder l'ordre du jour tel qu'il a été préparé pour dire à quel point le Conseil régional pense que la rencontre de ce matin est importante pour le territoire boulonnais. Elle est d'ailleurs de la même importance que les démarches que nous accomplissons sur les 21 autres territoires. La Région ayant été divisée en 22 territoires pertinents dans lesquels nous installons 22 gouvernances comme celle de ce matin.

Pourquoi est-ce important ? Parce que c'est le point d'aboutissement d'une démarche engagée il y a près de cinq ans. La question pour la Région était de savoir comment disposer de la pleine et entière responsabilité économique au nom d'une décentralisation engagée en 1982 et renforcée par la loi de 2004. Deux choix s'offraient à la Région :

L'un rapide, efficace mais moins fondamental : produire un texte d'une dizaine de pages et le faire approuver par les principales collectivités de la Région. C'est ce qui s'est passé dans les 21 autres régions.

L'autre plus long, nous avons en effet fait un choix différent, et souhaité pour ma part, que nous ayons un long débat avec tous les territoires de la Région, en témoignent les 10 000 pages de procès verbaux qui sont encore sur le site de la Région. Ce débat qui a eu lieu partout dans la Région nous a permis ensemble, acteurs politiques, économiques et sociaux, d'écrire à l'époque le SRDE autrement dit 'Pour une grande région économique en Europe'.

Ce texte, au-delà du fond, prévoyait deux niveaux de gouvernance : un niveau de gouvernance régional et un niveau de gouvernance territorial.

Le niveau de gouvernance régional a été mis en place dès que le texte a été approuvé et aujourd'hui notre fonctionnement est très impressionnant, je le dis parce qu'il est collectif, très bien huilé et extraordinairement efficace. Nous sommes 1 000 dans l'assemblée plénière à travailler avec autant d'attention que ce matin, à amender des textes qui sont lourdement préparés en amont, à analyser nos bilans et projeter nos perspectives.

Nous sommes en deuxième instance 300 personnes. Ce sont les décideurs de l'économie régionale : partenaires sociaux, acteurs consulaires, économiques et acteurs politiques et c'est à ce niveau que nous prenons des décisions.

Si dans notre région on parle mieux de la création d'entreprises, autrement dit, si nous sommes dans le haut de la classe des régions créatrices en France alors que nous étions en queue de classe il y a quelques années, c'est parce que nous en avons débattu et avons mis des moyens en commun.

Si aujourd'hui nous parlons mieux de l'innovation, et je salue le directeur d'Oseo qui est ici, M. François-Xavier Willot, qui nous accompagne dans toutes ces politiques, c'est parce que nous avons considéré que l'innovation, qui est un des éléments structurants de la politique économique future de notre région, devait être prise en considération tant nous étions faibles en la matière: 0,7 % du PIB, très loin des grandes régions innovatrices et très loin de ce que nous devons construire pour faire face à notre avenir économique. Si cette question de l'innovation est à l'ordre du jour et qu'il y a 500 millions d'euros sur la table, c'est parce que nous en avons débattu.

Si nous parlons mieux de l'international, c'est que nous en avons là encore débattu et pris des décisions. On peut dire que la Région est bien positionnée, au regard de Lyon. La qualité de la balance commerciale en Nord-Pas-de-Calais est le résultat de 10 entreprises pour 90%, de 6 entreprises pour 60 % et de 3 entreprises pour 50 %, et ce résultat cache une forêt d'entreprises qui ne sont pas prêtes à l'international alors même que les marchés mondiaux s'ouvrent de plus en plus.

Si nous parlons des PME et de la nécessité de faire face à la crise, nous avons défini nos programmes avant même que la crise s'abatte sur nous parce que nous considérons qu'une des questions clés de notre économie régionale est le soutien des PME, non seulement pour leur consolidation financière mais aussi pour leur croissance nette. C'est la raison pour laquelle nous avons construit un Plan 2000 PME et, avec Oseo, anticipé cette question pour faire face au court terme des PME qui peuvent être mises en difficulté pour deux raisons : l'une, la crise et le manque de marché et l'autre, la non possibilité d'assumer son développement.

On s'est intéressé à ces questions et c'est la raison pour laquelle, le lendemain de la crise financière américaine, nous avons créé la cellule financière entre la Région, Oseo et les partenaires bancaires pour faire face avec

efficacité, réactivité, à la crise et être auprès des PME de notre Région. Si cela est possible, c'est parce que nous avons travaillé dans cette gouvernance.

Tout cela, pour éclairer le débat de ce jour. Les instances régionales fonctionnent dans le Nord-Pas-de-Calais ; les acteurs économiques, politiques et syndicaux savent se parler, créer le chemin du possible, inventer l'avenir et mettre en phase leurs réflexions avec les budgets qui conviennent.

Nous avons initialement décidé de créer une gouvernance dans chacun des territoires et si je suis là aujourd'hui à vos côtés Messieurs les Présidents, c'est parce que nous sommes prêts. Il y a 22 territoires dans la Région, nous sommes prêts sur 18 territoires et installons une gouvernance du Plan Local de Développement Economique. Alors, pourquoi est-ce important ? Parce que c'est maintenant, ici, que nous allons tracer l'avenir économique du territoire boulonnais sur le plan du développement économique, de l'emploi, de la recherche et de la formation professionnelle.

On sait que l'on ne peut pas parler de développement économique si on ne parle pas des infrastructures et de l'organisation du territoire, aussi, quand je dis que c'est ici que nous allons prendre nos décisions, c'est que la gouvernance qui naît ce matin est une gouvernance qui prendra les décisions pour son territoire. Quelles visions avons nous de l'avenir économique du Boulonnais ? Quelles sont ses priorités ? Sur quoi devons nous mettre l'accent ? Sur quoi priorisons nous nos interventions ? C'est tout cela que nous aurons à débattre au cours des rencontres de cette gouvernance et le partenariat engagé est suffisamment mûr pour que les décisions concernant le Boulonnais se prennent ici. Il est clair que c'est une preuve de maturité, il est tout aussi clair que si on annonce la co-présidence du Président de l'agglomération, du Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer et du Président de Région en l'occurrence son Vice-président, représentant le Président de la Région, c'est parce que la Région n'est pas en train de transmettre une compétence au territoire mais de dire que nous allons gérer ensemble les ambitions et les stratégies du territoire boulonnais, que nous allons décider ensemble et que chacun gardera ses responsabilités. Quand je dis que chacun garde ses responsabilités, cela veut dire que je m'engage à être convaincant au Conseil régional pour que les décisions que nous allons prendre ensemble et en commun m'obligent au débat à la Région et dans les commissions, à l'approbation et au vote de nos délibérations au Conseil régional. De la même manière, cette démarche obligera le Président de la Communauté d'agglomération à la même démarche auprès de son agglomération, tout comme le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou le Président de la Chambre de Métiers pour ne prendre que ces exemples.

On voit bien qu'il y a là, quelque chose de tout à fait mature, de nouveau, mais nous sommes prêts à cela et, si la Région est co-présidente par rapport à l'action économique de ce Plan Local de Développement Economique, c'est tout simplement parce que nous sommes intimement convaincus que l'intérêt général n'a jamais été la somme des intérêts particuliers et donc que la politique régionale telle qu'elle est construite par tous ses partenaires est un élément du contexte de la délibération dans le Boulonnais. On ne transmet pas une patate chaude mais on se met dans le jeu de la décision, à charge pour la Région de rappeler les fondamentaux et les politiques de la Région.

Pour que cela soit possible, il y a trois conditions :

La première condition, si nous voulons que ce soit une instance de décision, c'est que notre réunion soit régulière. Je sais ce que cela signifie pour celui ou celle qui en aura la responsabilité à l'issue des élections régionales, ce sera très exigeant en terme de participation car je ne crois pas à un PLDE qui se réunirait une fois par an pour regarder son bilan, cela voudrait dire que nous ne sommes pas une instance de décision mais une sorte de parlement du Boulonnais qui regardera ce qui s'est passé. Il faut que les collaborateurs de nos institutions travaillent à l'intérieur d'un programme que nous aurons établi préparant des délibérations et que nous nous réunissions pour les adopter.

La deuxième question c'est que tout le monde soit autour de cette instance et donc la Région a deux demandes :

- La première c'est que le pôle et le monde universitaire soient associés à cette gouvernance. C'est très important sur toutes les réflexions économiques en matière de recherche et d'innovation ;
- la deuxième, jusqu'à présent bien comprise, est une demande de la Région pour tous les territoires : c'est que nous devons associer les organisations syndicales à cette gouvernance. Il ne peut pas y avoir de débats économiques sans les responsables économiques ; il ne peut pas, de notre point de vue, y avoir débat économique sans le point de vue des organisations syndicales et nous souhaitons que le tour de table soit complété.

Et la dernière exigence, et je le dis avec beaucoup de fermeté, il n'est pas question au-delà de cette rencontre que ces réunions ne réunissent pas les décideurs. En d'autres termes, nous ne sommes pas là pour étudier un sujet et entendre autour de la table des personnes nous dire, à juste titre, 'je vais en rendre compte et on vous fera savoir ce qu'il en est'. Nous devons être autour de la table pour décider et la responsabilité d'un décideur, moi en premier pour la Région est de dire que là nous ne sommes pas prêts, il faut qu'on en reparle ou que d'autres études sont nécessaires... Il y a une responsabilité de chacun de rythmer ses accords et ses capacités, volontés, etc... mais les personnes réunies autour de la table devront être des décideurs qui devront repartir de cette réunion, avec des textes partagés, sur lesquels sont écrits la doctrine d'un sujet, les mécanismes de financement de la question que nous avons étudiés avec les parts qui correspondent aux uns et aux autres, voire à terme seul parce que cela peut arriver. A charge pour ceux qui sont les comptables de ces délibérations de repartir vers leurs institutions pour les faire adopter et ainsi faire progresser nos actions sur le territoire.

C'est dire si cette installation est importante, parce qu'elle est en train d'instituer un lieu où nous déciderons les choses ensemble.

J'étais à Dunkerque, il y a trois jours, on vient de me faire passer un papier de la Voix du Nord : la CUD pilote l'économie de demain. Les décisions du Dunkerquois se feront et se prendront à Dunkerque parce que cela nous paraît maintenant être possible compte tenu des formidables progrès que nous avons enregistrés en matière de gestion de l'économie régionale.

C'est donc pour nous une rencontre très importante, parce qu'elle institue un nouveau processus.

**M. Frédéric CUVILLIER** - Merci Monsieur le Président pour ces propos qui donnent la marche à suivre de ce défi qui est le nôtre, de prendre en main les enjeux de structuration du territoire, de piloter, d'accompagner et de relever les défis qui sont les nôtres. Je partage en effet cette nécessité de pragmatisme et de volontarisme, car nous n'avons cessé de nous rencontrer les uns et les autres à de multiples réunions qui sont utiles lorsqu'elles permettent d'établir un constat, vecteur de prises de décisions et de ce point de vue, il est important que nous puissions avoir une lisibilité à partir du diagnostic partagé que nous faisons. Dès lors, nous pourrions engager les institutions et répondre à votre exigence, mais c'est une volonté partagée.

Nous avons une présentation un peu plus imagée et je laisse à Monsieur COPPIN, directeur de l'action économique et développement touristique, le soin de vous la présenter.

**M. Olivier COPPIN** - Beaucoup de choses ont été dites et je vous propose d'aménager l'ordre du jour. Nous vous proposons aujourd'hui de travailler sur quatre thèmes : l'introduction, un premier bilan concret de ce qui s'est passé en 2009 en donnant la parole aux acteurs qui ont été nombreux et qui participent à la réussite de ce PLDE, un temps sur les orientations 2010 et enfin un temps pour les échanges, la conclusion et la signature de la charte.

Au niveau de la présentation du territoire, le territoire est en mutation, beaucoup de dispositifs sont en cours. Un énorme travail de diagnostic a été mené et est disponible, sur lequel vous pouvez revenir. Nous nous sommes permis de mettre en image ce diagnostic sachant que les images sont plus fortes que les mots et nous proposons un petit film qui présente les particularités du boulonnais et vous dressera l'identité du territoire.

(Projection d'un film)

**M. Frédéric CUVILLIER** - Merci pour ces images qui en effet se substituent à des discours ou des présentations orales et qui nous permettent de montrer combien nous sommes attentifs à la qualité des échanges économiques.

Concrètement, nous allons passer à la première partie qui est le bilan des actions 2009 et sur la présentation de projets significatifs avant d'envisager les orientations et les priorités pour le développement et l'aménagement du territoire et notamment la mise en cohérence de tous ces instruments que nous avons et qui ont été sommairement énumérés.

**M. Olivier COPPIN** – Nous passons au bilan de l'année 2009. Le PLDE du Boulonnais s'est positionné sur quatre axes résumés dans la plaquette qui vous a été remise : Aménager/Attirer, Créer/Innover, Former/Accompagner et Conforter/Diversifier, les maîtres mots du PLDE dans les années à venir.

En 2008/2009, 83 actions ont été repérées. Je vous propose de ne pas les détailler ce matin mais de donner la parole à quelques acteurs clés qui ont participé au PLDE.

Sur l'axe 1 : Aménager/Attirer, trois priorités

- le développement de l'offre foncière et l'immobilier, thématique très importante et très présente dans nos débats. Plusieurs actions ont vu le jour, notamment le lancement d'une étude pour une nouvelle zone artisanale sur Baincthun. La mise en place du pôle d'excellence rural sur la Communauté de Communes de Desvres-Samer et des actions permettant d'améliorer la signalétique sur l'agglomération.

Je laisse la parole à Monsieur PRUDHOMME pour une présentation du pôle d'excellence rural.

**M. Claude PRUDHOMME, président de la Communauté de communes de Desvres-Samer** –

Merci, je vais vous rappeler ce qu'est le village des métiers d'art. Ce village des métiers d'art, soutenu par le Conseil régional, le Conseil général mais aussi l'ADEME au regard de son exemplarité en terme de Haute Qualité Environnementale a été labellisé pôle d'excellence rural par la Délégation Interministérielle d'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires. Je dirais que nous avons été sélectionnés dans les 19 meilleurs projets sur les 460 présentés. Ce projet de développement local innove en alliant au sein d'un même bâtiment trois outils :

- un outil de développement économique : la pépinière d'entreprises dédiée aux métiers d'art pourra héberger dix entreprises. Sa valeur ajoutée réside dans son réseau de partenaires. En effet, outre les réseaux de métiers d'art, les entreprises locataires du village bénéficieront du savoir-faire des chambres consulaires en matière de création d'entreprises. Nous avons par ailleurs, officialisé hier soir une convention que nous avons signée avec Messieurs Leroy et Marmin.
- un outil de développement touristique pour la sensibilisation et la promotion des métiers d'art. Complémentaire des équipements touristiques comme la Maison de la faïence et le musée de la céramique, le Village des métiers d'art constitue également un outil de sensibilisation et de promotion. Les visiteurs pourront découvrir les entreprises de la pépinière par une coursive surplombant les ateliers, acquérir des souvenirs dans la boutique ou encore s'essayer aux métiers d'art au sein d'un espace loisirs créatifs.
- un outil au service de la création avec un pôle de création design en réseau. Ce pôle a pour objectif de répondre aux besoins des entreprises de céramique de toutes tailles et des designers qui souhaitent s'installer au sein de l'équipement.

La sélection des entreprises pour la pépinière est en cours avec un premier appel à candidature. Les premières entreprises intégreront le bâtiment au premier trimestre 2010. En parallèle, les démarches pour une délégation de services publics se poursuivent en vue d'une ouverture totale de l'équipement pour l'été prochain.

**M. Olivier COPPIN** – Merci, sur la deuxième priorité de l'axe 1, à savoir :

- le développement des infrastructures portuaires et logistiques, force pour Boulogne, de nombreuses actions sont menées sur la place portuaire. Je citerais seulement la viabilisation du parc d'activités sur l'ex-Comilog et le hub-port, deux actions phares qui permettent à l'outil portuaire de se moderniser et de se développer.
- la troisième priorité concerne l'attractivité du territoire boulonnais avec deux actions qui ont été menées. Ce qui est intéressant, c'est le partenariat qui a été nécessaire et indispensable à la bonne réalisation de ces actions. Je pense notamment à la participation du Boulonnais au salon MIPIM à Cannes avec les autres agglomérations du Littoral mais également un travail environnemental sur l'image du Boulonnais pour l'accueil d'entreprises certifiées par exemple ISO 14 001.

Pour l'axe 2 qui a trait à la création et à l'innovation, trois priorités se dégagent.

- la première priorité est la création et la reprise d'entreprises avec la mise en œuvre du Programme Régional pour la Transmission Création d'Entreprises (PRCTE) et maintenant le PRCTE 2 qui a été validé en conférence SRDE dernièrement. Beaucoup d'actions voient le jour au travers du PRCTE et du Programme Régional de Développement de l'Artisanat (PRDA). On peut également citer le Schéma de développement commercial que la Communauté d'agglomération a initié avec la Communauté de communes de Desvres-Samer et les chambres consulaires, la participation au salon MAPIC.... De nombreuses actions qui permettent au Boulonnais d'avancer sur cette thématique.
- la priorité 2, la recherche et le développement de l'innovation, thématique qui nous tient à cœur sur lequel le Boulonnais est bien positionné puisqu'il dispose de nombreuses structures qui œuvrent au développement de l'innovation. On peut citer le pôle de compétitivité Aquimer, le Centre d'Expérimentation et de Valorisation des Produits de la Mer (CEVPM), la Chambre de commerce ou le Syndicat Mixte Côte d'Opale (SMCO) via la bourse littorale aux doctorants.

Le partenariat et le développement de cette thématique innovation est illustrée en laissant la parole à Monsieur Willot pour la présentation du projet Petco qui nous semble symbolique au niveau du partenariat, de la mise en réseau de l'innovation.

**M. François-Xavier WILLOT, directeur régional d'OSEO** – Merci, je vais vous présenter en quelques mots le projet Petco International. Petco est une structure créée en partenariat de Copalis, que nous suivons depuis de nombreuses années sur le plan de l'innovation, qui s'est associée à une coopérative norvégienne FKRA notamment implantée en Grande-Bretagne. Ce partenariat entre, d'une part, la recherche, et d'autre part, la distribution, donne naissance à des produits de petfood composés essentiellement de co-produits de la mer. Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est une collaboration internationale puisque l'on associe la France et la Norvège avec des produits à destination des marchés anglo-saxons. Cela permet une mise en pratique de la recherche de l'entreprise Copalis et un soutien qui a été marqué par le pôle de compétitivité Aquimer. Sur ce projet, nous sommes intervenus en amont par différentes aides à l'innovation, à la fois sur la qualification d'experts pour la recherche et des interventions d'ordre juridique. Bien évidemment, tout ceci ne peut se faire sans soutien financier, soutien qui a pris la forme d'une avance remboursable et de subventions obtenues dans le cadre du fonds à l'innovation que nous avons monté avec le Conseil régional et en partenariat avec le FEDER. Ces produits, une fois élaborés, nous sommes intervenus toujours dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil régional, par la mise en œuvre d'un prêt de fond de roulement pour donner à cette nouvelle structure les moyens financiers nécessaires à son développement.

Vous avez, présentés dans cette diapositive, quelques exemples qui j'espère vous mettront en appétit.

**M. Olivier COPPIN** – Merci, la dernière priorité de l'axe 2 « Créer/Innover » concerne :

- le développement productif et le développement à l'international de nos entreprises. Plusieurs actions ont été menées, notamment un plan d'actions à l'international au côté de la Région avec la Chambre de commerce et le pôle Aquimer. Mais aussi, la participation d'Aquimer à différentes opérations internationales.

Pour le troisième axe Former/Accompagner, on touche plutôt le capital humain et la force que représentent les ressources humaines dans le Boulonnais. Trois priorités d'interventions que sont :

- première priorité : la gestion des ressources humaines. On peut citer en exemple l'action de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences menée par les instances consulaires mais également le lancement de la plateforme Emploi et Mutations Economiques. Monsieur HENON vous présente cette action.

**M. Hervé HENON, président de la Maison de l'Emploi et de la Formation** – Quelques mots sur ce chantier ouvert en 2009 amené à se poursuivre en 2010 et qui fait partie de l'objectif Former/Accompagner du PLDE. Le projet doit améliorer globalement le service rendu aux entreprises en terme d'emplois. Je vous présente ce projet en tant que président de la Maison de l'Emploi mais aussi en tant que Vice-président de la Communauté d'agglomération parce que c'est une démarche d'élu parfaitement intégrée. Il y a trois objectifs à cet outil. Le premier est de lier l'ensemble des actions emploi au développement économique, aux perspectives et aux dynamiques de développement économique à la fois pour les entreprises qui existent mais également pour les entreprises qui doivent s'implanter sur le territoire. Le second objectif est de répondre à des problématiques extrêmement opérationnelles en matière d'emploi notamment pour l'entreprise avec deux préoccupations majeures : la connaissance des réels besoins des entreprises et la capacité d'anticipation des besoins en ressources humaines des entreprises. Le troisième objectif est effectivement de renforcer l'approche partenariale de tous les acteurs au travers d'une dynamique territoriale adaptée, permanente dans laquelle chacun avec ses compétences et ses outils qui puisse aller plus loin dans le contact à l'entreprise.

Pour cela, un outil a été créé qui est une Plateforme Emploi Mutations Economiques, quelques exemples existent à Lille, à Hazebrouck, en Sambre Avesnois et d'autres se créent en France. C'est quoi ? C'est un réseau d'acteurs qui vont auprès d'un certain nombre d'entreprises qui sont sélectionnées au départ avec un référentiel commun pour capter l'information sur les besoins. Une analyse de ceux-ci est faite avec l'entreprise ainsi qu'une analyse collective de toutes les données pour apporter des réponses opérationnelles immédiates, à court et moyen termes aux besoins réels des entreprises à partir d'une méthodologie commune.

Au-delà de la technique, c'est essentiellement une approche différente de l'ensemble des acteurs de l'emploi avec l'entreprise, pour encore une fois, être capable d'anticiper les besoins de demain. C'est un projet porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation avec la Chambre de commerce, je tiens à le souligner parce que je crois que c'est le seul projet de plateforme en France mené de la sorte avec un organisme consulaire et mise en œuvre ensuite avec l'Etat et le Pôle Emploi. C'est un projet qui couvre l'ensemble du bassin d'emploi du Boulonnais avec un financement qui vous est rappelé : financement PLDE, MEF, CCI et Contrat de projet Etat/Région. Je remercie l'implication de la Région dans ce domaine. Voilà ce qu'est la Plateforme Emploi Mutations Economiques. La mise en place s'est faite en 2009 et l'opérationnalité est prévue au premier trimestre 2010. La plateforme est un service en plus pour le territoire puisque qu'elle vise non seulement les entreprises installées sur le territoire mais également celles qui souhaitent s'implanter, pour leur apporter en matière de ressources humaines un autre service, une autre approche de ce que peuvent être leurs besoins de demain.

**M. Olivier COPPIN** – Merci, on passe donc à la deuxième priorité de l'axe 3 « Former/Accompagner » avec la thématique de :

- la formation tout au long de la vie. Deux actions peuvent être mises en lumière : le Contrat d'Etude Prospective sur le Port de Boulogne avec le suivi du cabinet Altédia et enfin le fond de professionnalisation qui associe la Communauté d'agglomération, la Maison de l'Emploi et le PLIE.
- la troisième priorité, qui est de favoriser l'accès et le retour à l'emploi, compte beaucoup d'actions. On peut souligner le Forum Objectif Emploi mené par le Cercle Boulogne Synergie qui rassemble plus de 1 500 participants, on peut parler du pôle saisonnier piloté par la Maison de l'Emploi, du site [www.Boulogne-Emploi.com](http://www.Boulogne-Emploi.com), de l'opération 'Bouger c'est permis' qui a permis à 50 jeunes d'obtenir un co-financement du permis de conduire sous condition d'avoir réalisé une action d'utilité sociale, mais aussi la clause d'insertion dans les marchés publics pilotée par le PLIE et qui a généré cette année

20 000 heures d'insertion, 117 bénéficiaires et 29 entreprises en accompagnement : une opération très intéressante sur le Boulonnais.

Dernier axe : Conforter/Diversifier. Là, on a une approche beaucoup plus thématique de nos actions en matière de développement économique avec comme priorités :

- priorité 1 : une thématique autour de l'hali-agroalimentaire, au niveau de l'innovation et du développement durable. On peut citer notamment la mise en œuvre de la mission Capécure 2020, mais aussi l'ensemble des actions portées et pilotées par le pôle Aquimer : 47 projets labellisés pour 84 millions d'euros.

**M. Frédéric CUVILLIER** - à souligner, un nombre d'entreprises qui est grandissant avec plus de 80 entreprises concernées directement ou indirectement par les activités. Je me permets de le souligner parce que c'est une réflexion que l'on doit avoir présente à l'esprit.

**M. Olivier COPPIN** –

- priorité 2 : le développement économique de la filière céramique et métiers d'art dont le fer de lance est la pépinière, le tout regroupé en un même lieu sur le territoire de la Communauté de communes de Desvres-Samer.
- priorité 3 : le développement de l'économie touristique avec une locomotive qui est Nausicaa. On peut citer aussi la réalisation l'an dernier d'une étude d'impact du poids économique de l'activité touristique, qui, on le sait représente plus de 5 % des emplois directs et génère une dépense touristique sur l'agglomération de plus de 120 millions d'euros. On peut encore parler des actions de promotion et de communication et également une action qui se structure actuellement à l'initiative de la Chambre de commerce qui est axée sur le Tourisme de Découverte Economique sur le Port de Boulogne-sur-Mer.
- priorité 4 : le développement du pôle Santé du Boulonnais. Comme nous l'avons vu dans le film projeté, l'hôpital est le premier employeur sur le Boulonnais, forcément cela a un impact sur l'économie locale. Outre la modernisation de l'outil hospitalier, le rapprochement du secteur associatif et le développement de certains messages d'accompagnement et de sensibilisation, nous avons cette année inauguré la première année de médecine en télé enseignement avec une coordination du Conseil régional. Depuis septembre, ce sont 90 étudiants qui peuvent suivre en direct de Boulogne les cours prodigués par l'Université de Lille en médecine.
- priorité 5 : l'accompagnement de l'Economie Sociale et Solidaire sur le Boulonnais avec là aussi de nombreuses actions comme le Mois de l'ESS, le dispositif local d'accompagnement, les appels à projets ESS, le développement de la plateforme de la finance solidaire.

Voilà Monsieur le Président un bilan rapide, vous avez dans vos dossiers l'ensemble des actions, les financements, les maîtres d'ouvrage, l'état d'avancement des actions. Si vous voulez avoir plus de détails, n'hésitez pas à vous reporter à ce dossier. On a voulu faire court, rapide, bref, concis et surtout pragmatique pour vous montrer que bons nombres d'actions étaient menées sur le Boulonnais et avaient déjà des résultats.

**M. Frédéric CUVILLIER** – Très bien merci ; Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas attendu la mise en place de ce conseil de gouvernance pour mener les actions, et heureusement. Vous le voyez, les initiatives sont prises et elles répondent à un certain nombre de logiques que l'on retrouve dans le SRDE.

La deuxième partie de notre rencontre concerne les orientations et les priorités.

**M. Olivier COPPIN** - On propose trois temps d'intervention sur les orientations et priorités 2010, avec tout d'abord les perspectives de développement pour l'agglomération autour de l'axe Liane, le Campus de la Mer et Nausicaa avec une présentation du Président.

Un second temps autour de la problématique du foncier et des projets immobiliers sur la Communauté de communes de Desvres-Samer.

Un troisième temps autour de la création et une nouvelle thématique que l'on souhaite mettre en lumière en 2010 autour du développement durable, notamment au niveau de la place portuaire et Monsieur Leroy nous en dira un mot. Voilà Monsieur le Président, le déroulement de cette seconde partie.

**M. Frédéric CUVILLIER** – une présentation rapide sur la stratégie et l'aménagement du territoire. Nous le voyons, l'activité économique concerne avant tout les chefs d'entreprises, responsables de l'action économique ; Nous avons pour volonté d'accompagner, de structurer, d'orienter et de mobiliser l'ensemble des instruments. Nous le faisons autour de trois thématiques que nous avons retenues particulièrement et que nous vous présentons aujourd'hui. A la fois, le projet d'aménagement qui dépasse d'ailleurs le simple périmètre de l'agglomération : l'axe Liane. Nous redécouvrons l'axe Liane, le rôle structurant que représente la Liane. Nous avons trop longtemps oublié que cette colonne vertébrale de notre territoire qui se décline sur nos intercommunalités, et plus largement sur le Pays boulonnais, répond à un certain nombre de logiques que nous pouvons lister. Nous retiendrons ici, particulièrement l'ambition économique et l'aménagement du territoire, la valorisation du territoire qui est une expression de notre conception de l'utilisation du foncier. Cette thématique est au combien essentielle et particulièrement sur la zone littorale puisque la pression foncière est à ce point importante, le renchérissement du foncier est une réalité compte tenu de la diversité de l'usage de l'espace et de la pression immobilière et touristique.

Il n'en demeure pas moins que l'axe Liane répond, de façon plus générale, si nous nous le représentons au niveau des intercommunalités, à la fois à une démarche de valorisation, de préservation. Cela permet de développer une démarche de développement durable et également de stratégie d'aménagement à moyen, long terme de projets structurants. Nous les retrouvons autour de ce que peut représenter l'attractivité et lorsque nous engageons la réflexion sur l'axe Liane, nous retrouvons toutes les thématiques notamment en terme de transport, d'inter-modalité, de logement. Elle permet aussi de développer une image dynamique et économique de tourisme, d'emplois et également d'interfaces portuaires mais le Président de la Chambre nous présentera plus précisément dans quelques instants la logique de développement portuaire.

La zone d'activité Résurgat nécessite de renforcer, comme porte d'entrée de l'agglomération, l'image d'une zone d'activités dynamique, moderne, de développement durable et bien évidemment une valorisation de l'image économique en tant qu'entrée vers le 1<sup>er</sup> centre européen de transformation des produits de la mer. Cela mérite que nous ayons un traitement un peu plus audacieux, un peu plus volontaire autour de la complémentarité des démarches. Il y a bien sûr de nombreux grands projets, certains ont été cités mais il n'y a pas seulement ceux à caractère sportif mais aussi ceux à caractère économique pour aller vers le traitement de la place de la République, de l'Eperon, du développement de la plaisance, de l'hôtellerie, du tourisme, des structures d'accueil sur le territoire et bien évidemment, je n'en dirai qu'un mot, nous aurons l'occasion d'y revenir souvent. Nous avons cette locomotive du tourisme qui est Nausicaa, un certain nombre de chiffres a été donné il y a quelques jours par l'actualisation des retombées économiques de Nausicaa : 12 millions de visiteurs depuis sa création, 200 emplois directs et indirects et une manne financière de ce qui représente le tourisme sur le territoire. Cette locomotive est le premier centre au nord de Paris visité en dehors de grands centres comme Eurodisney.

Voilà, donc le Grand Nausicaa qui est un enjeu nouveau car l'instrument ne vit que s'il se modernise, que s'il se renouvelle. Le nouveau projet est plus ambitieux encore avec une démarche qui a donné raison d'ailleurs à l'époque à cette vision, et c'est ce que nous souhaitons au travers ce PLDE : avoir une vision d'avance. La vision d'avance a eu lieu lorsque nous souhaitons traiter par la pédagogie, la découverte, le développement des consciences autour de cet enjeu. Là où certains ont pris la direction des parcs ludiques, nous sommes allés dans la prise de conscience, la pédagogie et avons fait de Nausicaa un instrument de recherche également.

Ce qui m'amène à cette transition qui est le campus de la mer, instrument nécessaire et volontaire. Nous souhaitons en effet, lorsque nous regardons la réalité économique, développer les enjeux portuaires, mais aussi le maillage économique qui en dépend, 6 000 emplois directs ou indirects sur la zone de Capécure. Nous n'aurons de salut dans le domaine du traitement des produits de la mer que s'il y a autour et à côté, une structuration et une masse critique de recherche suffisante. Pour s'en convaincre, la présence de l'AFSSA, la sécurité alimentaire, la transformation, un certain nombre d'innovations sur lesquelles les retombées économiques sont importantes : 1<sup>ère</sup> transformation, 2<sup>ème</sup> transformation voir 3<sup>ème</sup> transformation des produits de

la mer. Nous avons la chance d'avoir les instruments : le Port, les professionnels présents ici mais également la recherche, l'université, le CEVPM, l'ensemble impliqué dans le pôle de compétitivité. C'est en quelque sorte le rassemblement autour de cette notion de campus de la mer. Je vais laisser la parole dans quelques secondes à Monsieur Christian Odoux, pour nous présenter ce qui est pour nous le soutien nécessaire.

Monsieur le Président, vous avez souligné le rôle de la recherche, nous nous inscrivons résolument dans cette démarche, vous savez que nous sommes au niveau institutionnel dans le cadre d'un certain nombre de réformes dont nous ne maîtrisons pas ni les tenants ni les aboutissements. Ce qui est une certitude, c'est que nous n'abandonnerons pas localement le soutien à la recherche parce que ce n'est que par l'excellence du territoire que nous pourrions avoir à la fois l'image du territoire et l'attractivité nécessaire.

**M. Christian ODOUX, vice-président de l'ULCO** chargé des relations avec les collectivités territoriales, des grands projets en relation avec le monde économique - Heureux d'être à vos côtés sur ce dossier. Dans l'élaboration de ce Plan Local de Développement Economique, l'université entend aujourd'hui occuper toute sa place. Tout comme l'a rappelé le nouveau président de l'université Roger Durand à Dunkerque en présence de Monsieur Pierre de Saintignon et comme je m'en fais son porte parole aujourd'hui, je trouve que la coïncidence est plutôt heureuse et j'espère fructueuse entre le lancement de ce PLDE et la volonté de l'université aujourd'hui d'impulser au travers d'un projet 'campus littoral côte d'opale' un nouveau souffle. Nouvel élan qui passe par une politique partagée, que l'on appelle aujourd'hui d'excellence pédagogique et scientifique des territoires. Notre ambition est de faire de cette université un outil fort d'excellence technologique s'appuyant sur trois axes :

Un premier axe qui est la recherche. J'ai rapidement examiné le nombre de chercheurs impliqués sur le Boulonnais dans ce secteur. C'est plus de 150 chercheurs aujourd'hui que ce soit au sein de l'université, de l'IFREMER, du CEVPM ; même il faut ainsi conforter les synergies entre ces organismes de recherche, qui de temps à autre ont trop tendance à s'ignorer les uns les autres. Une des ambitions qui nous incite aujourd'hui à avoir l'ambition de créer sur le site de Boulogne un campus technologique d'excellence autour de deux axes :

- un premier axe amorcé : la création d'un centre international de la mer et de l'environnement littoral que l'on appelle CIMEL ;

- un deuxième axe qui est l'aquaculture pour lequel il n'existe aujourd'hui pas de véritable stratégie nationale et pour lequel nous avons, avec l'IFREMER et l'université, le souhait d'être la locomotive de la stratégie nationale en la matière. Ce rôle de place européenne en matière de diversification et de transformation des produits de la mer, même si on a un tissu économique de PME, démontre la nécessité d'innover et d'inscrire cela dans le grand emprunt. Je crois que c'est important de le faire, notamment au travers des deux axes qui semblent pouvoir porter ce projet : les axes 2 et 3 qui permettent de développer des campus technologiques innovants et notamment d'accueillir, pour donner une dimension internationale, des chercheurs de renommée internationale, c'est important pour conforter la démarche scientifique. Certes, on nous dit, dix ou quinze en France. Je crois qu'on a vocation à déposer cette démarche là dans cette dimension d'excellence technologique.

On est au stade de finalisation du projet, on souhaite un projet partagé et qui puisse trouver rapidement écho à la fois dans le cadre du PLDE et aussi dans le cadre de la démarche de l'enseignement supérieur initiée au niveau du grand emprunt.

**M. Frédéric CUVILLIER** - Merci, ne perdons pas l'avance que nous avons pris dans ce domaine, puisque nous avons notamment engagé une réflexion confiée à Alain Dubrulle qui a permis de fonder un certain nombre d'orientations reprises localement par l'ensemble des acteurs qui ont œuvré dans ce sens.

Je laisse la parole à Monsieur Claude Prudhomme pour, j'y faisais référence, aborder la problématique foncière et immobilière.

**M. Claude PRUDHOMME** - La rareté du foncier à vocation économique nous a amené à procéder à des acquisitions foncières pour la création de zones d'activités. Trois sites, à Samer pour 6 hectares, à Menneville

pour 1,5 hectare et à Desvres pour 6 000 m<sup>2</sup> sont en cours d'acquisition, une étude de faisabilité va être lancée prochainement.

Une autre difficulté concerne l'immobilier d'entreprises. Face à cette difficulté, la communauté de communes construit actuellement un bâtiment relais sur la zone d'activité légère à Alincthun. Le bâtiment sera bien sûr conçu dans une démarche environnementale et il y aura trois ateliers de 150, 250 et 350 m<sup>2</sup>, 5 bureaux et une salle de réunions. Cette réalisation, qui en est à ses débuts, représente un investissement d'1,4 million d'euros. La difficulté pour trouver du foncier est réelle et nous observons bien sûr toutes les transactions possibles qu'il peut y avoir.

**M. Frédéric CUVILLIER** - Merci, des discussions stratégiques qui, là encore, influencent la structuration économique et du territoire dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Nous poursuivons les orientations du SCOT qui permet d'avoir une vision non consommatrice du foncier, à la fois d'équilibre des activités, mais aussi d'actions assez volontaires qui ne manquent pas parfois de créer quelques petites réactions, mais il est important d'agir autrement et d'avoir une démarche constructive. Nous ne pouvons pas nous comporter vis-à-vis du foncier comme nous l'avons fait pendant trop longtemps, on doit avoir une démarche qui soit une démarche à la fois d'équilibre et de préservation de l'environnement mais aussi répondre à l'aménagement du territoire.

**Francis Leroy, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Boulogne Côte d'Opale** - Quelques mots sur le développement durable et en particulier sur la place portuaire. Un rappel sur le développement durable : c'est répondre au besoin du présent sans compromettre l'avenir. Ce développement durable a plusieurs critères qui le définissent. D'abord le respect de l'environnement et c'est l'exemple que je voudrais prendre puisque sur la place de Boulogne, il y a l'exemple mené par la CCI dans le cadre de sa concession puisque nous avons mis en place un programme de traitement des déchets, ce qui était important dans un domaine alimentaire où il faut respecter des prescriptions sanitaires. Et puis deuxièmement dans le cadre de nos investissements avec la nouvelle zone d'extension de Capécure où nous avons voulu véritablement respecter la qualité environnementale et rompre totalement avec ce qu'était le passé avec l'usine Comilog et un parti pris extrêmement fort de traiter cette zone et d'en faire une zone de Haute Qualité Environnementale. Voilà des exemples qui sont des exemples de la concession de la Chambre de Commerce mais il y a aussi des exemples de notre action auprès des entreprises et l'année dernière dans le cadre du bilan carbone, nous avons mené une action collective auprès de douze entreprises. C'est une action qui n'est pas ponctuelle, qui se veut pérenne et nous allons continuer dans ce sens.

Le développement durable ce n'est pas seulement le respect de l'environnement, il a un volet social, sociétal, un volet d'équité et on a mené ensemble avec la Région et la Communauté d'agglomération deux programmes :

- un programme de GPEC qui s'adresse aux entreprises qui ne sont pas d'une taille importante et qui justement laissaient de côté cette problématique parce qu'elles n'avaient pas les moyens de la régler. Nous avons mis en place ce programme qui a bénéficié à une quinzaine d'entreprises et qui va évidemment continuer l'année prochaine.

- le Contrat d'Etude Prospective qui a été décidé il y a deux ans, suite à la disparition de la Comilog et de son remplacement par d'autres activités, pour bien adapter les demandeurs d'emplois et les personnes à ces nouveaux emplois potentiels. C'est également un partenariat avec le Conseil Régional et la Communauté d'agglomération. La direction du travail nous a fait savoir que c'était un exemple unique en France et que nous pouvions en être satisfaits.

Et puis dans le développement durable, il y a l'efficacité économique : savoir trouver de nouvelles activités. Nous avons aujourd'hui à l'étude de trouver des activités complémentaires aux activités portuaires actuelles tel le traitement des produits de la mer, qui pourrait bénéficier du fait que nous disposons sur Boulogne d'une logistique très importante que ce soit en matière de recherche, de transport, de formation. Celle-ci contribuerait à permettre l'émergence d'un nouveau pôle intéressant, par exemple le pôle agro alimentaire. Voilà Monsieur le Président ce que je voulais vous dire à ce sujet.

**M. Olivier COPPIN** - Merci, pour conclure l'axe 4 Conforter/Diversifier.

Le Boulonnais a mis en place avec le Conseil régional et la Communauté d'agglomération la mission Capécure 2020 qui va en 2010 vraiment produire ses effets. La signature d'un avenant à l'Economie Sociale et Solidaire est aussi un objectif fixé. Voilà Monsieur le Président pour ces priorités avant de passer au quatrième temps qui était prévu, à savoir les échanges et la conclusion avant de passer à la signature.

**M. Frédéric CUVILLIER** - Et bien saisissez la parole puisqu'on vous la transmet et n'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions. Vous avez ici présent le Président de Saintignon qui est à nos côtés et qui s'est engagé à revenir souvent.

**Xavier JOLY, directeur du CEVPM** - Je tenais à préciser, que dans toute cette dynamique, le CEVPM est totalement partie prenante et qu'il développe de nombreuses actions notamment au travers de partenariats à l'exemple de l'Unité Mixte Technologique avec l'AFSSA, l'IFREMER et l'ULCO. Une nouvelle dynamique est engagée, soutenue par la Région avec un plan de redéploiement du CEVPM sur trois ans.

**M. Philippe VALLETTE, directeur de Nausicaa** - Je voudrais insister sur l'importance de la mise en place du Campus de la Mer parce qu'il est vraiment important pour Boulogne de prendre une place autour de la gestion de l'océan. Quand on voit comment la Bretagne, et bravo à elle, se met en ordre de marche pour vraiment se structurer autour des activités de la mer, je crois qu'il faut absolument que dans le Boulonnais on se remue pour faire quelque chose de très solide sinon une fois de plus la mer sera bretonne.

**M. Alain BONTEMPS** - Tout à l'heure, nous avons évoqué le projet d'une zone artisanale sur Baincthun, pourrait-on me donner quelques précisions supplémentaires afin de répondre aux questions des artisans sur ce sujet ?

**M. Olivier COPPIN** - Monsieur Prudhomme l'a rappelé, la gestion du foncier est problématique sur Desvres-Samer mais aussi sur Boulogne. L'idée était de proposer d'étudier et de mettre en œuvre une nouvelle zone d'activités fléchée PME et artisans et située sur la commune de Baincthun. Les études sont lancées, les études de sols sont en cours. On devrait finaliser les études, la faisabilité et les programmes pour fin 2010. On espère une commercialisation dès 2011.

**M. Thierry CLETON, vice-président à la CCDS en charge du développement durable** - Dans les perspectives et orientations, d'un point de vue économique, sous jacent d'après les textes que je viens de parcourir, on pourrait mettre une priorité au niveau du monde agricole, qui est une partie importante de l'arrière pays et une activité économique à part entière. Je pense notamment à une chose très précise au moment où il faut allier le développement durable et respect de l'environnemental à l'économie. Il y a une filière qui d'un point de vue économique ne demande qu'à naître et à croître, c'est la filière bio. Il serait peut être opportun de mettre l'accent sur cette thématique afin d'aider les gens désireux de s'engager dans ce domaine, car il y a un marché que la France ne satisfait pas actuellement. Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs que nous sommes encore très loin d'atteindre et nous avons peut-être là un rôle à jouer dans le cadre du développement économique et notamment agricole.

**M. Frédéric CUVILLIER** - Bonne réflexion, merci de le souligner. C'est autour de la complémentarité des espaces et des territoires que nous avons cette force de pouvoir nous appuyer sur l'espace rural, l'arrière pays de la zone littorale qui est une vraie force et une valeur ajoutée et sur laquelle il faut structurer. Nous le faisons dans le cadre d'un certain nombre d'études, notamment reprises par le Pays et que l'on pourra intégrer peut-être avec plus de lisibilité dans nos documents.

**M. Jean Baptiste DELPIERRE, Président du Pôle AQUIMER** - Je voudrais insister sur l'importance que doit représenter la recherche dans notre démarche. Dans le cadre des pôles de compétitivité, lorsque nous soumettons un projet au Fonds Unique Interministériel, qui permet le financement des projets, il nous est demandé que 50 % de la recherche soit effectuée en Région dans le territoire des pôles. Je pense que nous ne sommes pas très en avance en ce qui concerne la recherche des produits aquatiques et je souhaiterais que l'on

inscrive le besoin d'aller plus loin. Pour nous, c'est un gros handicap pour le pôle Aquimer, on lui reproche que le secteur est très petit, il représente quand même 40 000 emplois sur le plan national, et que c'est un secteur où il n'y a pas de hautes technologies. Effectivement, lorsque nous avons été labellisés pôle de compétitivité, j'ai beaucoup insisté sur le fait que l'on ne jouait pas dans la cour des très grands. Je ne veux pas qu'on nous compare aux nanotechnologies, à l'aéronautique, au transport ferroviaire, etc.... Malheureusement, aujourd'hui on nous le reproche. Affirmons notre volonté de progresser dans la recherche en Région en ce qui concerne les produits aquatiques. Pour nous c'est une priorité et je crois que nous allons pouvoir nous appuyer sur le Campus de la Mer. Nous avons évoqué l'aquaculture, Aquimer va être leader dans cette démarche de développement de l'aquaculture en Région et il va falloir aussi que la recherche nous accompagne.

**M. Frédéric CUVILLIER** - Merci Monsieur le Président, vous avez tout à fait raison d'évoquer ces regards éloignés de la réalité de notre pôle de compétitivité qu'ont certains. Deux objections que l'on doit réfuter parce que ce n'est pas à l'aube de la filière que l'on doit valider ou non une démarche de compétitivité mais bien au regard de la dynamique enclenchée et entre une démarche partenariale de recherche, d'acteurs de l'économie, d'entreprises impliquées, de projets sur l'avenir. En cela nous répondons à cette problématique indispensable. Bien évidemment, le choix de faire porter sur la filière un pôle de compétitivité ou non est un choix politique et il appartient de savoir si politiquement, on souhaite ou non soutenir financièrement la filière de la transformation des produits de la mer, si on est vraiment en lien avec les affirmations du Grenelle de l'environnement, du Grenelle de la mer et également avec les logiques développées, si tel est le cas, naturellement le pôle de compétitivité doit être réaffirmé, conforté et développé.

Quoi qu'il en soit, pour notre part, je l'ai indiqué, la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la Région dans sa démarche très volontaire notamment autour de la mission Capécure 2020 auront pour volonté de poursuivre et d'intensifier leur soutien.

Philippe Valette disait tout à l'heure qu'il y avait une région, nous ne sommes pas une région mais un espace littoral et un port. Il est évident que la structuration de la Bretagne nous amène à être, de ce point de vue, offensif et nous avons suffisamment de professionnels, d'acteurs de la recherche pour avancer de sorte que nous puissions avoir cette anticipation sur le mouvement.

Je rappelle que le pôle Aquimer a été le pôle qui a mené la recherche dans la diversification économique pour la transformation des produits de la mer, ce qui n'était pas le cas du pôle Mer Bretagne.

**M. Jean Baptiste DELPIERRE** - Le pôle Aquimer, c'est 47 projets labellisés. Nous sommes sur la ressource vivante. Aquimer est le seul pôle dont la thématique soit la valorisation de la ressource vivante. On nous met, certes souvent en concurrence avec les deux autres pôles, Mer PACA et Mer Bretagne qui n'ont avec nous en commun que le terme Mer. Disons maintenant pourquoi ne pas faire trois pôles de compétitivité : un pôle terre, un pôle mer et un pôle air.

**M. Frédéric CUVILLIER** - Il y a souvent une assimilation des trois pôles Mer Paca, Mer Bretagne et Aquimer et cette assimilation, vue de loin, vue de la centralisation destructrice parfois, amène à ce que globaliser en un seul mot ces trois pôles si différents, aux ambitions et thématiques tellement différentes, amènerait si nous avions la même démarche au niveau de l'espace terrestre à avoir un seul pôle de compétitivité pour toutes les activités terrestres, c'était un peu d'ironie bien venue de la part du Président du pôle.

**M. Pierre de SAINTIGNON** - J'ai eu l'occasion de dire lors de la séance plénière de la Région que nous étions à fond engagés derrière le pôle de compétitivité Aquimer qui a pris toute une série de dispositions qui me semble à la hauteur des remarques qui avaient été formulées lors de la première évaluation des pôles et qui font de votre réponse, une réponse de tout premier plan. Premièrement, nous devons nous battre pour que la qualité du dossier qui a été constitué, la qualité des partenariats qui ont été noués à la fois sur notre territoire, dans notre pays et à l'international soient reconnues comme étant la force de ce pôle. Donc nous avons là un engagement qui est total sur cette question, c'est la première chose. Si l'Etat devait en décider autrement, alors nous devrions prendre la décision d'un pôle de compétitivité régional sur cette question et on mettrait tous les moyens pour qu'il en soit ainsi. Je ne suis pas hostile, personne n'est hostile à une démarche d'évaluation qui permet de fixer un

certain nombre de bornes et de montrer que sur un périmètre qui est plus limité, il faut préciser un certain nombre de questions. Là-dessus, nous devons être formels et notre réponse est quoi qu'il arrive une réponse régionale puissante à la hauteur du pôle de compétitivité mais que toutes les réponses qui ont été apportées justifient qu'il soit pérennisé en tant que tel. C'est le premier point.

Le deuxième point, j'insiste auprès de vous sur cette question, nous commettrions une erreur à limiter la recherche au pôle de compétitivité. Naturellement, si nous faisons pour la Région l'erreur de croire que l'effort de recherche est fait au travers des pôles de compétitivité, dans le même acte nous tuons la recherche. Nous ne pouvons pas nous limiter à cela. Et donc, la Région doit poursuivre un effort de recherche fondamentale complètement essentiel eu égard à l'effort qui est inclus dans la stratégie des pôles de compétitivité.

Troisième point et on en a parlé à la Chambre de commerce tôt ce matin, un des arguments de l'économie de demain c'est l'aptitude du monde économique à investir dans l'innovation et la recherche, dans la recherche et le développement. Nous sommes sous dimensionnés dans notre région à 0,7 % du PIB, nous ne sommes pas à la hauteur de nos responsabilités pour l'avenir à moyen et à long terme. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, la Région pour ce qui la concerne avec tous ses partenaires dans le Schéma Régional de Développement Economique, 242 millions d'euros et avec son partenaire Etat et Europe : stratégie régionale de l'innovation, 266 millions d'euros, a mis pour les trois ans qui viennent 500 millions d'euros sur la table pour le financement de l'innovation et de la recherche privée dans les entreprises parce que c'est un élément déterminant de l'avenir économique de nos entreprises et de nos territoires. J'insiste parce qu'il y a les trois volets de la Recherche qui sont de ce point de vue là extrêmement important à soutenir.

Pour le reste, c'est une belle réunion d'installation et je boucle par mon introduction qui est de dire au-delà de cette réunion d'installation, nous les décideurs régionaux à la fois de la Région et du territoire, nous avons à nous constituer de manière telle à ce que notre prochaine réunion soit une réunion d'examen de nos délibérations.

Et donc pour ça, à l'intérieur des priorités que vous avez rappeler, il faut que nous passions les commandes opérationnelles aux services qui travaillent à nos côtés, aussi bien pour la Région, ils sont tous là, ils vous écoutent avec une précision au plus haut niveau de l'action économique, disponibles pour construire nos objectifs, préparer nos délibérations sur le plan techniques et financier pour que les objectifs qui ont été rappelés soient complètement opérationnalisés y compris sur le plan financier et économique. Je propose que la prochaine réunion de notre gouvernance soit autour d'une table, une réunion des décideurs qui vont examiner des délibérations qui ont été proposées à l'appui d'un dossier, qui fixent des ambitions et des engagements financiers et à ce moment là nous déciderons ici et chacun repartira vers l'institution qu'il représente. Pour ce qui me concerne vers le Conseil régional, pour proposer au Conseil régional cette délibération que nous aurons mis au point ici, pour qu'il prenne la décision qui concerne la Région, et puis le Président de l'agglomération vers son agglomération, le Président de la Chambre de commerce vers la Chambre de commerce, etc... Et ce, pour que chacun prenne ainsi par ses délibérations propres les décisions qui sont inscrites dans la même délibération, même vision, même ambition et financements croisés. Voilà le sens de cette gouvernance. Je suis ravi de cette réunion. Je suis aussi en accord avec les priorités qui ont été affichées dans le cadre du débat. Vous avez dit que le PLDE avait une formidable antériorité et c'est bien pour cela que l'on vient décider d'une gouvernance encore plus pointue. S'il n'y avait pas eu cette aventure là, il n'y aurait pas de décision aujourd'hui d'une gouvernance sur le territoire où les choses de Boulogne se décident à Boulogne. L'économie et l'avenir de Boulogne se décident ici tous ensemble. C'est parce que vous avez cette antériorité, cette puissance, c'est la clarté de vos raisonnements et de vos ambitions qui nous permettent d'aller plus loin dans l'effort de co-direction de l'économie régionale, versus le territoire du Boulonnais.

**M. Frédéric CUVILLIER** - Merci Monsieur le Président pour ces propos qui prédestinent et ouvrent à finalement beaucoup de volonté pour la mise en œuvre du PLDE et du travail que nous menons ensemble. Nous allons le formaliser par la signature de la Charte d'engagement des acteurs économiques pour le développement du territoire boulonnais.